

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1162^{ÈME} RÉUNION (NIVEAU MINISTÉRIEL)

20 JULY 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1162 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1162^e réunion tenue le 20 juillet 2023, sur l'exposé actualisé de la situation au Sahel.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant la Déclaration [Ext/Assembly/AU/Decl. (XVI)] sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, adoptée par la 16^e Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 27 au 28 mai 2022 ; et la Décision [Assembly/AU/Dec.792(XXXIII)] sur la situation en Libye et au Sahel, adoptée par la 33^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en février 2020 ;

Rappelant également ses décisions et prises de position antérieures sur la situation au Burkina Faso, au Mali, au Tchad et en Guinée, ainsi que dans la région du Sahel ;

Prenant note du discours liminaire de S.E. Ambassadeur Mohamed Lamine Thiaw, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Union africaine (UA) et Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA pour le mois de juillet 2023 ; des remarques introductives de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; de la communication du Haut Représentant de l'UA pour le Mali/Sahel et Chef de la Mission de l'UA au Mali et au Sahel (MISAHEL) ; **prenant également note** des déclarations du représentant du Secrétariat du G5 Sahel ; les représentants des membres suivants du G5 Sahel, à savoir : Tchad, Mauritanie et Niger ; ainsi que des déclarations des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de l'Union européenne (UE) ;

Réaffirmant la détermination à faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 et à créer les conditions propices à la réalisation de la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses populations et représentant une force dynamique sur la scène mondiale, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'UA ;

Réaffirmant également le respect de l'UA pour l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale des pays de la région du Sahel ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Prend note avec une profonde inquiétude** de la persistance et de la détérioration de la crise sécuritaire dans la région du Sahel, résultant de la multiplication des attaques terroristes et du nombre croissant de victimes, notamment civiles, y compris des femmes et des enfants, ainsi que des défis sociaux et économiques qui continuent de saper la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région ;
2. **Condamne fermement** toutes les attaques terroristes dans les pays de la région, en particulier celles qui visent délibérément les forces nationales et internationales, y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; **exprime** ses condoléances aux familles endeuillées et **souhaite** un prompt rétablissement aux victimes blessées ;
3. **Demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec la CEN-SAD, la CEEAC, la CEDEAO et le G-5 Sahel, de mobiliser l'appui nécessaire aux pays affectés par le fléau du terrorisme dans la région du Sahel ; et **exhorte** la communauté internationale, les agences d'aide humanitaire, ainsi que les États membres en mesure de le faire, et dans l'esprit de la solidarité panafricaine, d'appuyer les efforts humanitaires en faveur des pays de la région du Sahel ;

4. **Exprime sa profonde préoccupation** quant à l'impact négatif potentiel du retrait de la MINUSMA, en particulier sur la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali de 2015 issu du Processus d'Alger, et **souligne la nécessité** de préserver les acquis, en particulier le cessez-le-feu, et de créer les conditions d'une relance rapide et durable du processus de paix et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA d'entamer d'urgence des consultations avec le chef de file de la Médiation internationale et les autres membres de la Médiation, y compris la CEDEAO et les Nations unies, ainsi qu'avec les parties maliennes, sur la manière dont l'UA pourrait contribuer davantage au maintien et au fonctionnement des arrangements essentiels liés à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation ;
5. **Se félicite** du récent sommet des Forces conjointes du G5 Sahel ; les **encourage** à renforcer davantage leur cohésion institutionnelle et à prendre les mesures nécessaires pour préserver les acquis jusque-là obtenus, maintenir la dynamique et éviter la création d'un vide sécuritaire dans la région du Sahel ;
6. **Réaffirme l'importance** d'approches globales, multidimensionnelles, de l'ensemble de la société et de l'ensemble du gouvernement pour s'attaquer efficacement aux causes profondes et aux facteurs structurels des problèmes de sécurité auxquels est confrontée la région du Sahel ;
7. **Souligne l'importance** d'une solidarité interétatique renforcée entre les pays de la région affectés par le fléau du terrorisme, y compris par le partage d'informations et de renseignements et la conduite d'opérations conjointes ;
8. **Souligne la nécessité** pour les pays de la région d'assurer une présence active de l'État dans les zones libérées des groupes terroristes, notamment par la fourniture de services publics de base, de projets à impact rapide et de renforcement de la paix, ainsi que d'une aide au redressement et à la stabilisation en tant que dividendes de la paix ;
9. **Attend avec intérêt** les résultats de l'évaluation stratégique conjointe de l'UA, des Nations unies, de la CEDEAO et du G5 Sahel, menée par S.E. Issoufou Mahamadou, ancien Président de la République du Niger et Président du Groupe indépendant de Haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel ; et **demande** à la Commission de l'UA de rester activement impliquée dans la recherche de solutions durables aux défis auxquels sont confrontés tous les pays de la région du Sahel, en particulier ceux qui sont soumis à des transitions politiques complexes ;
10. **Se félicite** des progrès accomplis au Mali, notamment la mise en place et l'opérationnalisation de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE), et **invite instamment** les autorités de transition à poursuivre leurs efforts pour doter l'AIGE d'une capacité opérationnelle optimale pour les futures élections post-transition ; se **félicite également** de la tenue du référendum constitutionnel du 18 juin 2023 et **encourage** le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue d'achever le processus de transition ;
11. **Exprime également** sa profonde préoccupation face au blocage persistant du processus de paix au Mali et **exhorte** les autorités de transition et les mouvements signataires à reprendre le dialogue, seule approche viable pour parvenir à des solutions consensuelles aux problèmes rencontrés ; **salue** les efforts des médiateurs internationaux conduits par l'Algérie et **encourage** toutes les parties prenantes à continuer à user de leurs bons offices pour assurer la reprise du processus de paix ;
12. **Exprime en outre** sa profonde préoccupation face aux retards pris dans les processus de transition dans la région du Sahel ; **invite instamment** les autorités de transition du Burkina Faso, de

la Guinée et du Mali à prendre les mesures nécessaires pour reprendre les engagements et un dialogue constructifs avec la CEDEAO et, dans ce contexte, les **encourage** à faciliter la visite au Mali de S. E. Goodluck Ebélé Jonathan, ancien Président de la République fédérale du Nigéria et médiateur de la CEDEAO pour le Mali ; au Burkina Faso par S.E. Issoufou Mahamadou, ancien Président du Niger et médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso ; ainsi que la visite en Guinée de S.E. Thomas Yayi Boni, ancien Président du Bénin et médiateur de la CEDEAO pour la Guinée ;

13. **Exhorte vivement** les autorités de transition de ces trois pays de respecter pleinement les calendriers de transition convenus ; à cet égard, les **encourage**, de toute urgence, à rendre opérationnels les comités mixtes de suivi de la transition dans les pays respectifs ; et à promouvoir le dialogue, l'inclusion et le consensus avec les partis politiques et les organisations de la société civile, afin d'organiser des élections libres, transparentes et crédibles, conduisant au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans leur pays respectifs ;

14. **Appelle** les pays de la région à consolider l'autorité de l'État, sur l'ensemble du territoire de leurs pays respectifs, en vue d'assurer la sécurité collective de leurs populations ;

15. **Demande** à la Commission de l'UA et au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) d'accélérer l'opérationnalisation de la Facilité africaine de soutien aux transitions inclusives (AFSIT), récemment lancée, afin de fournir en temps opportun un soutien programmatique aux pays en transition politique complexe et aux pays menacés d'instabilité politique dans la région, et de fournir au Conseil des mises à jour régulières sur la situation dans la région du Sahel ; et

16. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

2023-07-20

Communiqué of the 1162nd Meeting of the Peace and Security Council held on 20 July 2023, on Updated Briefing on the Situation in the Sahel.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1906>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)